

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUJSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	50 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	75 cent.
RÉCLAMES 3 ^e page (— d —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La C. G. T. bat en retraite. Elle devra se contenter d'une « victoire morale » qui n'existe pas. L'opinion de M. Poincaré. Nous touchons au terme des heures pénibles. Il reste à se mettre au travail pour réparer le mal fait au pays. — L'entrevue des Premiers. L'accord est absolu : A Spa on complètera, on ne révisera pas le Traité de Versailles.

La C. G. T. bat en retraite. Elle voile sa défaite par de retentissantes déclamations qui s'évalent sur les murs et dans la presse extrémiste — il faut bien essayer de sauver son prestige ! — mais le public, résolulement hostile au mouvement révolutionnaire, n'est pas dupe des grands mots.

Pourtant, on semble espérer un heureux résultat d'un argument assez naïf.

La grève n'a pas été inutile, disent les journaux extrémistes, puisqu'elle a décidé le Gouvernement à déposer un projet de loi sur la réorganisation des chemins de fer.

Cette affirmation ne trompera personne. Elle n'aura pas le pouvoir de déplacer les responsabilités.

Le projet gouvernemental, comme le fait justement remarquer notre confrère des Débats, « est bien antérieur à la grève, et la C. G. T. ne l'ignore pas puisqu'elle a dû reconnaître qu'on lui a demandé à trois reprises de « faire connaître ses vues » sur la question. Il n'a tenu qu'à elle de « causer » à ce moment-là, mais elle se croyait au-dessus de ce rôle consultatif, elle estimait que ses idées n'avaient pas à être discutées, mais acceptées sans débat. C'est pourquoi ses délégués n'ont pas répondu à la triple invitation de M. Du Castel, directeur des chemins de fer au Ministère des Travaux publics. C'était leur droit, mais comment peut-on dire, après cela, que le projet ministériel n'aurait jamais vu le jour sans la grève ? La grève n'en a ni avancé ni reculé d'un jour le dépôt, qui devait avoir lieu et qui aura lieu effectivement à la rentrée du Parlement. La grève, qui s'est produite pendant l'absence des Chambres, n'a pas modifié la date de leur rentrée, à laquelle le dépôt du projet se trouve forcément lié.

Aucune affirmation n'a le pouvoir de changer un iota à ces faits qui sont l'expression de la réalité.

Le projet étudié par le Gouvernement a été soumis, pour avis, aux Compagnies, comme on proposait à la C. G. T. d'émettre l'avis. Les pontifes du syndicalisme ont dédaigné l'invitation du ministre. Ils pensaient pouvoir imposer un projet à eux. Ont-ils été bien inspirés ? Le résultat de la grève est une réponse cruelle. En tout cas, avec ou sans l'opinion de la C. G. T., le projet arrive devant la Chambre à l'heure prévue.

Les brouillons de la C. G. T., dit notre confrère, « auront beau faire et beau dire, ils n'arriveront pas à donner le change. Leur attitude n'a été utile à aucun progrès, et elle en a arrêté beaucoup. Ils se montrent parfois capables d'empêcher les choses de marcher, ils n'ont jamais rien mis en œuvre que la grève, et, même dans cette spécialité, ils sont en baisse. Mais faire acte de production, organiser un meilleur rendement de travail, il n'en fut jamais question dans les innombrables congrès patronnés par l'État-major de la rue Grange-aux-Belles. Si la réorganisation des chemins de fer a lieu, ce ne sera pas leur faute ; c'est plutôt leur faute si elle n'a pas eu lieu plus tôt, puisqu'on a perdu trop de temps à attendre communication de leurs précieuses lumières. »

Un bon serviteur du pays, M. Poincaré, qu'on ne saurait taxer de partialité, — le rôle qu'il a joué pendant la guerre permet cette affirmation, — donne son opinion dans la Revue des Deux-Mondes.

Très nettement il déclare que le mouvement est purement politique et coupable. Il montre le dommage que cette grève cause au pays non seulement en contribuant à augmenter encore la cherté de la vie, mais en donnant à l'Allemagne un argument de plus pour éluder ses obligations. Quelle force pour les vaincus, dit-il,

lorsque nous réclamons des livraisons de charbon, de pouvoir répondre : « Commencez par ne pas arrêter votre propre exploitation ; nous sommes obligés de réparer les torts que vous vous faites à vous-mêmes. »

L'ancien Président déplore que les ouvriers, dont beaucoup sont d'excellents patriotes, n'aient pas su mesurer les graves conséquences des grèves où n'était en jeu aucune question corporative.

Hélas ! les ouvriers, en immense majorité de braves gens, ont été trompés par les meneurs criminels qui n'ont qu'un but : édifier leur dictature sur les ruines de la France. Il s'en est fallu de peu que notre patrie fût frappée dans toutes ses œuvres vives et que son relèvement fût irrémédiablement compromis.

La nation s'est heureusement dressée avec une reconfortante unanimité pour empêcher ce crime de lèse-patrie. Nous touchons au terme des heures pénibles et le Gouvernement qui a défendu la vie du pays avec autorité sera demain approuvé par une imposante majorité au Parlement.

Et maintenant, au travail pour essayer de réparer, dans la mesure du possible, le mal fait à la France.

L'entrevue des premiers ministres anglais et français a été agitée, mais le résultat en est satisfaisant. L'entente est absolue sur tous les points.

Tout d'abord, en raison surtout de la crise italienne, la Conférence de Spa est renvoyée au 21 juin ; mais ce recul ne modifie pas la clause du désarmement de l'Allemagne : le 10 juillet elle doit avoir ramené son armée à un maximum de 200.000 hommes. En ce qui concerne la question des indemnités, M. Lloyd George a insisté pour fixer un chiffre forfaitaire. M. Millerand a accepté la proposition sous certaines conditions qui sauvegardent les droits des régions dévastées.

Ce n'est pas, comme on l'espère à Berlin, la porte ouverte à la révision du traité de Versailles. On va le compléter, voilà tout.

Les vaincus voudraient faire admettre cette thèse que l'indemnité à verser doit être fixée en tenant compte, simplement, de leur capacité financière.

Il leur suffirait, dès lors, d'établir que le pays est ruiné pour arriver à cette conclusion qu'on ne peut rien exiger de Berlin !...

Il est, par suite, essentiel de poser le problème de la seule façon logique : le total des réparations doit être calculé en tenant compte des dommages causés par l'Allemagne à ses victimes. C'est d'une élémentaire justice.

Pourtant M. Lloyd George a estimé que le maximum que puisse verser l'Allemagne doit être fixé à 120 milliards de marks or (dont 66 pour la France ; ce qui représente, pour notre pays, environ 82 milliards 1/2 de fr.). On demandera donc, à Spa, aux vaincus de faire sur ce point spécial, mais sur celui-là seulement, des propositions acceptables.

Tout écart dans ce programme aurait pour résultat de permettre à Berlin de remettre en question les résultats de la victoire. Les Alliés sauront veiller à ce que la discussion ne puisse dévier du seul objectif possible : compléter, non réviser.

Ceci acquis, personne chez les vainqueurs ne désire la mort de l'Allemagne et il y aura unanimité pour faciliter sa résurrection économique qui, seule, du reste, garantit le paiement des indemnités.

C'est ce que met parfaitement au point le Globe de Londres dans les lignes suivantes :

Il est essentiel que les Alliés, quand ils rencontreront les Allemands à Spa leur présentent un front uni et un programme défini. Les Allemands plaideront, protesteront, mentiront et tenteront de diviser les Alliés, mais c'est à ceux-ci de leur dire : « Nous savons que vous pouvez payer tant. Certes, la somme que nous vous demandons est loin de compenser les pertes que vous nous avez infligées, mais au moins devez-vous payer dans la limite de vos moyens et si vous refusez, nous saurons vous y obliger. Dites dès maintenant et clairement ce que vous entendez faire à ce sujet. »

Si on leur tient ce langage en leur faisant comprendre que les Alliés n'entendent pas déduire un centime de l'indemnité qui sera fixée, les Allemands payeront.

Cela seul importe !

A. C.

INFORMATIONS

Le communiqué de la C. G. T.

La Commission administrative de la C. G. T. s'est réunie à son siège, rue Lafayette.

A l'issue de la séance, le communiqué suivant a été fait à la presse : « La C. A. de la C. G. T., réunie le dimanche 16 mai, a examiné la situation du mouvement de grève. Elle a décidé la réunion du Comité national confédéral pour le mercredi 19 courant, à Paris, au siège de la C. G. T. »

Les attentats

On signale encore de nombreux incidents, quelques-uns assez graves, de divers côtés. Trois coups de revolver ont été tirés près du pont de Soissons, dans la région de Saint-Denis, par un inconnu qui a pris la fuite, sur M. René Flanquette, mécanicien aux chemins de fer de la compagnie du Nord, alors qu'il se trouvait sur sa locomotive. Atteint par une balle à l'épaule droite, le mécanicien, peu grièvement blessé, a été conduit à Lariboisière.

Le passage, rue de la Chapelle, d'un tramway sur la ligne La Chapelle-Jardin-des-Plantes, a fait exploser un engin placé sur les rails. Aucun dégât.

Vers la fin des grèves

L'impression générale dans les milieux syndicalistes, cheminots exceptés, est que la reprise du travail sera décidée prochainement. Les résultats obtenus : publication du projet gouvernemental, propagande en faveur de la nationalisation, seraient jugés satisfaisants.

Les P. T. T. ne suivront pas

Au cours d'une réunion des employés du central téléphonique, sur 3.000, il y en a eu environ 150 qui se sont déclarés pour la grève.

La livraison du charbon allemand à la France

Le montant des livraisons du charbon de l'Allemagne à l'Entente pendant le mois d'avril dernier, a atteint un chiffre auquel on n'était pas encore arrivé depuis le début des livraisons. Indépendamment du charbon de la Haute-Silésie, l'Allemagne aurait livré pendant le mois d'avril 689.000 tonnes de charbon.

66 milliards pour la France

La répartition entre Alliés de l'indemnité allemande demeure fixée, conformément aux proportions adoptées au cours des négociations de paix. La France recevra 55 0/0, l'Angleterre 25 0/0, etc. La part de la France sur une indemnité de 120 milliards serait donc de 66 milliards.

La Suisse adhère à la Société des Nations

D'après les derniers renseignements parvenus, la Suisse a décidé d'adhérer à la Société des Nations par environ 405.000 voix contre environ 321.000. Les cantons de la Suisse allemande se sont prononcés contre l'adhésion.

La canonisation de Jeanne d'Aro

Dimanche a eu lieu dans la basilique Saint-Pierre, à Rome, une grande cérémonie à l'occasion de la canonisation de Jeanne d'Arc.

Le Pape a prononcé la sentence de canonisation en présence d'une foule considérable parmi laquelle se trouvaient de nombreux pèlerins français.

Un gréviste obligé de descendre d'un train

Dimanche soir, en gare de Commeny, les agents d'un train parti de Montluçon reconquirent dans le premier compartiment d'une voiture de tête, un homme d'équipe de Montluçon, gréviste militant, qui, après s'être muni d'un billet comme simple voyageur, essayait de gagner Gannat. Le mécanicien et le chef de train prévirent le chef de gare qu'ils refusaient de transporter leur camarade. Ce dernier s'obstinant à rester à sa place, les voyageurs, surexcités, allaient l'enlever, lorsque les gendarmes appréhendèrent le gréviste, qui criait à l'arbitraire, et l'empêchèrent d'aller plus loin.

CHRONIQUE LOCALE

A TRAVERS LA GRÈVE

Nous avons signalé dans notre dernier numéro la mentalité bizarre de certains chefs gréviculteurs, qui n'admettent qu'une façon de penser et de faire : celle qu'ils imposent, au nom de la liberté, bien entendu !

Rien ne saurait faire approuver cette mentalité. Chacun devrait rester à sa place, c'est-à-dire, avoir conscience de ce qu'il est et de ce qu'il est capable de faire.

Malheureusement, un tas de pauvres bougres s'inclinent devant l'« autorité » de ces chefs et croient ce qu'ils leur racontent, surtout quand ils affirment que si on les écoute et les suit tout appartiendra à tous.

Dans un chef-lieu de canton ouvrier d'un département voisin, il y eut, le 1^{er} mai, une grande manifestation. Une ouvrière voulait y prendre part : elle n'avait pas de chaussures convenables.

Eh quoi ! Ça te gêne ? Mais demande une paire de chaussures à celles qui en possèdent dans la ville. C'est ton droit.

Et la bonne, manifestante, qui croyait que le 1^{er} mai était le jour du « partage », envoya une amie inviter une « bourgeoise » à lui donner une paire de bottines, afin de pouvoir participer convenablement à la manifestation. Textuel !

La bonne femme est excusable. Elle a cru, elle à la foi.

Il est certain que la bonne femme a dû être mécontente que le partage ne soit pas un fait acquis. Ça viendra quand les soviets existeront : on verra, alors, nommé chef de Dépôt de la gare un nettoyeur ou un lampiste : à qui seront réservés les postes de contrôleurs, d'ingénieurs, de directeur ? La distribution est faite, paraît-il !

Ces folles promesses sont prises au sérieux par grand nombre de braves gens. Quand la désillusion arrive, gronde la colère.

Alors, il en faut peu pour provoquer des gestes regrettables, pour faire commettre des actes irréparables.

Notre excellent confrère, le « Courrier de l'Aveyron », dans son numéro de samedi 15 mai, annonce dans sa chronique de Decazeville, que la police « a procédé à l'arrestation de la citoyenne Yvonne Vidale, qui excitait les ouvriers mineurs à la grève dans le bassin houiller ».

C'est elle, écrit notre confrère, qui disait dans une réunion publique qu'elle ne serait heureuse que le jour où elle pourrait baigner ses pieds dans le sang des bourgeois.

Sans doute, on dira que tout cela n'est que métaphores, phrases de gréviculteur qui veut produire un petit effet sur son auditoire. Mais dans l'auditoire il y a des personnes à mentalité faible qui croient tout ce qu'on leur raconte.

Et c'est là, en ces périodes de trouble, ce qu'il faudrait éviter. Et c'est bien ce que disent de nombreux grévistes auxquels il tarde de reprendre le travail, dans l'intérêt du pays fatigué, d'une population qui ne connaît depuis de longs mois que misères et souffrances.

LOUIS BONNET.

Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7^e dont les noms suivent :

Bareyre Pierre : bon soldat. Grièvement blessé le 29 août 1914, au combat de Bertrix. Mort en captivité des suites de sa blessure. A été cité.

Gayral Jean-Marius : bon soldat. Grièvement blessé le 27 juin 1916, au combat du bois de Vaux-Chapitre. Mort le même jour des suites de sa blessure. A été cité.

Aurignac Jean-Joseph : bon soldat. Grièvement blessé le 28 septembre 1914, au combat de Minaucourt. Mort pour la France le 29 octobre 1914, des suites de ses blessures. A été cité.

Fouché Ernest-Pierre : bon soldat. Tué à son poste de combat le 26 septembre 1914, au nord de Minaucourt. A été cité.

Audran Jean-Baptiste : bon soldat. Grièvement blessé le 22 août 1914, au combat de Bertrix. Mort pour la France le 1^{er} novembre 1914, des suites de sa blessure. A été cité.

Auvergne Joseph-Alban-Armand : bon soldat. A trouvé une mort glorieuse le 26 août 1914, en se portant à l'assaut d'une position ennemie devant Angecourt. A été cité.

Mutation

M. Foucaut, lieutenant de réserve au 7^e d'infanterie passe au 106^e.

Syndicat des fraisiers du Lot

M. Delport, député du Lot, a adressé au Ministre des Travaux publics et des Transports la lettre suivante, en faveur du Syndicat des fraisiers du Lot :

Monsieur le Ministre, Tous les ans, à l'époque où nous arrivons, la Compagnie du P. O. mettrait un train journalier de Capdenac à Cahors pour le transport rapide des fraises vers la capitale.

A la veille de la cueillette de ce fruit, les cultivateurs de cette contrée se demandent avec anxiété, si par suite des grèves ils ne vont pas perdre le produit de leur travail. Ce serait pour eux, un désastre, car cette récolte essentiellement périssable, ne peut être conservée et représente pour les habitants de cette contrée le plus clair de leurs revenus. J'espère que mon appel sera entendu et que vous voudrez bien faire donner satisfaction à ces vaillantes populations rurales.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

L. DELPORT, Député du Lot.

A la mémoire de Mlle Lescale

Dans *Entre Nous*, organe de la Société des Foyers de l'Union Américaine, qui s'imprime à Cahors, nous trouvons les lignes suivantes que nous sommes heureux de reproduire :

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. DE PROOT

Le 29 avril, Mlle Lescale donna dans son Foyer un très joli concert ; ce n'est que le lendemain qu'elle sentit quelques petits maux, qui l'obligèrent à entrer à la maison de santé pour s'y reposer. C'est là que la maladie qui devait la terrasser aussi brusquement fit son apparition. Atteinte de la fièvre scarlatine et sur avis du docteur, elle fut transportée à l'hôpital. Le lendemain à 19 heures, elle expirait en pleine connaissance.

M. le Général Paulmier, commandant d'armes, suivit lui-même avec beaucoup d'officiers et de soldats le cortège jusqu'à la gare, l'inhumation ayant lieu à Cahors.

Nous perdons en Mlle Lescale une collaboratrice très dévouée. Soucieuse des intérêts de notre œuvre, bonne administratrice, elle savait se faire aimer de tout le monde.

MESSAGE DU GÉNÉRAL PAULMIER COMMANDANT D'ARMES

J'ai été très ému en apprenant la mort de Mlle Lescale.

Pendant toute la durée de sa direction du Foyer du Soldat de Limoges, nos soldats n'ont eu qu'à se louer de son dévouement et de son zèle constant, dans les multiples devoirs de son œuvre humanitaire.

Je vous prie en mon nom et en celui de tous les militaires de la garnison, de vouloir bien agréer nos sincères condoléances et d'être notre interprète auprès de sa famille et de la Direction générale du Foyer du Soldat, pour leur dire toute la part que nous prenons à la perte qu'ils éprouvent.

Recevez, Monsieur, l'expression de mes sentiments bien distingués.

M. PAULMIER.

Du Rapport de la Place

Le Général commandant d'armes à la douleur d'annoncer la mort de Mlle Lescale, la directrice du Foyer du Soldat.

Cette perte sera vivement ressentie par tous les militaires de la garnison, qui avaient pu apprécier le dévouement et la bienveillance qu'avait toujours montrée Mlle Lescale dans cette œuvre si utile.

Les obsèques de Mlle Lescale, directrice du Foyer du Soldat, auront lieu cet après-midi, 3 mai, à 16 heures, à l'hôpital mixte, pour se rendre à la gare.

Chaque corps ou service se fera représenter par deux militaires.

Le Major de la Garnison.

Le prix du Pain

Par arrêté municipal, à partir du 16 mai 1920 et jusqu'à nouvel ordre la taxe du pain dans la commune de Cahors est fixée ainsi qu'il suit :

0 fr. 95 le kilog, quels que soient la forme et le poids du pain.

Les boulangers seront rigoureusement tenus, sans même que l'acheteur en fasse la demande, de passer tous les pains sur la balance et de faire l'appoint si c'est nécessaire.

Même dans le cas où le pain sera porté à domicile, les boulangers seront obligés de se conformer aux prescriptions ci-dessus en ce qui concerne le poids.

Octrois de Paris

M. Duplan, ex-soldat au 7^e d'infanterie est nommé commis ambulancier à l'octroi de Paris.

Chronique sportive

Nous recevons une intéressante chronique de notre excellent collaborateur le Vieux Sportif. Nous la publions dans notre numéro de jeudi.

Conférence sur le Quercy

Cultiver le souvenir de la petite patrie, la faire connaître et aimer, tel est un des buts de la Société Amicale du Lot à Bordeaux, groupement des originaires du Quercy.

Samedi soir, dans le grand amphithéâtre de l'Athénée, sous les auspices de ce groupement, M. Fourgous, inspecteur de la Société Française d'archéologie, a fait une conférence sur le Quercy.

Devant un auditoire de 1.200 personnes, en une exposition charmante et pittoresque, richement documentée, l'éminent conférencier nous décrit le département du Lot, que traversent les deux vallées du Lot et de la Dordogne, une de ces régions de France privilégiée pour le tourisme, à la fois pour ses beautés naturelles et ses richesses monumentales.

Dans un voyage d'excursions vécu sur de très nombreuses projections, nous y voyons d'abord Cahors, la capitale très ancienne du Quercy, dont le pont Valentré est une merveille et où abondent, dans de vieux quartiers les aspects du Moyen-Age. De là, nous gagnons, dans un coin de la vallée du Lot, qu'encadrent de hautes falaises, le village si pittoresque de St-Cirq-Lapopie, dont les tourneurs de robinets nous sont présentés en quelques tableaux. Une visite au château de Cénévères, qui possède de riches tapisseries du XVI^e siècle et par la vallée du Célé, aux ravissants paysages nous montons à Assier, dont l'église et le château rappellent les splendeurs d'un grand maître de l'architecture.

C'est ensuite Rocamadour, si féériquement campé aux flancs de sa falaise et, après ce site lumineux, les visions souterraines des grottes de Lacave et de la rivière de Padirac, avec une amusante légende sur l'origine du gouffre qui précède cette dernière.

Nous voyons enfin, sur les bords de la Bave, les délicieuses sculptures du manoir de Montal, où s'évoque la douloureuse histoire d'une certaine Rose, et, tout après de Montal, le château de Castelnaud. Le voyage se termine, en cette région du Haut-Quercy, dans le cadre charmant de Carennac, où vint résider, en 1681, le jeune abbé Fénelon.

La séance était présidée par notre distingué compatriote, M. Arnault, préfet de la Gironde, qui, en termes éloquentes, a remercié et complimenté le conférencier.

En quelques mots aimables, il a dit tout le plaisir qu'il éprouvait de se trouver au milieu de compatriotes à qui il sera heureux de rendre service à l'occasion.

A ses côtés se trouvaient : MM. Périgou, président de l'Amicale ; Carbonnel, D' Bénéche, conseiller général, Bersagol, Rapatel, Grifoul, Lompech, membres du bureau.

Société de secours mutuels

Le Conseil d'administration de la Société de Secours mutuels des Instituteurs et Secours mutuels du Lot s'est réuni samedi, 15 courant, à Cahors. M. Brunet, président, félicite les délégués d'être venus si nombreux malgré les difficultés actuelles des communications.

Il les remercie du concours dévoué qu'ils apportent à l'administration de notre vieille société. Puis, renouvelant de précédentes déclarations, il annonce qu'il donne sa démission de Président, estimant qu'il ne doit pas cumuler cette fonction avec celle de délégué au Conseil départemental. Cette opinion est vivement combattue par les membres de l'assemblée. Plusieurs délégués demandent à M. Brunet de revenir sur sa décision. Rappelant les services rendus, ils le prient de ne pas revenir sur sa parole. On procède alors à un vote secret qui, à l'unanimité, lui commande de continuer son œuvre de Président. Vivement ému, M. Brunet est contraint de revenir sur sa décision. Il remercie et ajoute qu'il s'appliquera, comme par le passé, à remplir ses délicates fonctions avec la plus scrupuleuse justice.

Tous les sociétaires se réjouiront du résultat obtenu par la ténacité et sympathique manifestation de leurs délégués au C. A.

PLUS DE GAZ !

Par suite des grèves des cheminots et des mineurs, le charbon fait défaut dans toutes les villes, et comme conséquence première, les Compagnies du gaz sont obligées de supprimer l'éclairage et le chauffage.

Cette situation provoque un vif mécontentement parmi les populations : les commerçants et les ménagères se plaignent amèrement de cette triste situation.

Dans un grand nombre de villes, la plupart des industries sont fermées. Et à Cahors, nous sommes menacés de n'avoir ni gaz ni électricité dès ce soir.

Depuis plusieurs jours, la pression est insignifiante.

Et certes, nul ne songe à élever une réclamation quelconque contre la Compagnie du Gaz. Son Directeur qui, au cours des nombreuses crises de charbon que nous avons connues, a fait l'impossible pour assurer l'éclairage et le chauffage de la ville, fait toujours des efforts inouïs pour ne pas fermer complètement l'usine.

A l'impossible nul n'est tenu. La pagaie est due aux grévistes mineurs et surtout aux cheminots.

Que les transports reprennent et l'éclairage et le chauffage nous seront assurés.

On espère, néanmoins, que dans quelques jours le service des transports reprendra. Mais en attendant, les populations des villes qui sont éclairées et chauffées au gaz souffrent de cette désorganisation, des services indispensables à la bonne marche des affaires publiques.

L. B.

Plantes aromatiques et médicinales

(Distillation et Dessiccation)

Le Comité Botanique du Quercy et le Syndicat de la Lavande fusionnés ont l'honneur d'informer tous les intéressés à la cueillette des plantes médicinales et à la distillation des plantes aromatiques, que le laboratoire du Comité botanique du Quercy va recevoir un appareil spécial et perfectionné pour la distillation des parfums.

Tous les intéressés pourront s'adresser à ce laboratoire pour faire distiller à leur compte toutes les plantes à essence dont ils disposeront.

Chaque propriétaire sera libre d'emporter le produit obtenu avec les plantes qu'il aura confiées au Comité ou bien de le laisser à ce dernier qui le vendra en bloc au mieux des intérêts des propriétaires.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser au Directeur du Laboratoire Botanique du Quercy, 3, rue du Maréchal-Joffre, à Cahors.

Probité

Vendredi soir, un jeune élève de l'école de la rue du Lycée, Emile Bort, âgé de 11 ans, fils du directeur de la Boucherie Chevaline, trouva sur la voie publique un portefeuille contenant une certaine somme d'argent et de nombreux papiers.

Emile Bort sortit de l'école : il se rendit immédiatement au bureau de police et déposa le portefeuille trouvé qui, peu après, était réclamé par M. Moreq, le plâtrier bien connu de notre ville.

De vifs remerciements furent adressés au jeune et honnête enfant auquel nous adressons nos félicitations.

Judi 13 courant, le sieur T., propriétaire à St-Pierre-Lafeuille, portait une barrique de vin à Cahors où il l'avait vendue, lorsque en passant au bureau de l'octroi de Labarre, il sortit son portefeuille pour faire viser l'acquit à l'employé.

Après vérification, il crut remettre son portefeuille à la poche, mais il tomba par terre. Quelques instants après, M. Courpet, employé d'octroi, l'ayant trouvé, et après enquête, le fit remettre à son propriétaire.

Nous félicitons sincèrement ce modeste employé.

Syndicat des entrepreneurs

Les membres du Syndicat des Entrepreneurs du bâtiment de Cahors, au nombre de 54, se sont réunis dimanche au siège social, 26, boulevard Gambetta :

Ils ont procédé à la constitution du bureau :

Président, M. Aguzou ; vice-président, M. Luc ; trésorier, M. Germain ; secrétaire, M. Grézes.

Compagnie d'Orléans

En réponse à un vœu du Conseil général du Lot tendant à obtenir des modifications dans les horaires des trains et à des améliorations à apporter au service des voyageurs, la Compagnie d'Orléans vient d'informer M. Bouat, conseiller général qui a remis lui-même ce vœu au siège de l'Administration, que satisfaction sera accordée au public.

L'admission dans le train express 55, à partir de Limoges, des voyageurs de 1^{re} et 2^e classes sans conditions. Pour les voyageurs de 3^e classe, le minimum de parcours à effectuer sera réduit à 100 kilomètres.

Le train express 56 prendra les voyageurs de 1^{re} classe sans conditions. Le minimum de parcours sera réduit en 2^e et 3^e classes à 150 et 200 kilomètres.

Le train express 73 (express de nuit), à partir de Limoges, prendra les voyageurs de toutes classes moyennant un minimum de 100 kilomètres.

Le parcours actuellement exigé de 250 kilomètres dans le train express 78, de beaucoup le plus chargé, sera réduit à 200 kilomètres, qu'il soit effectué ou non dans le train express lui-même.

La Compagnie promet en outre que le train omnibus partira de Brive pour Cahors à 8 h. 20 au lieu de 8 h. 50.

Un nouveau train express de jour sera organisé, partant de Paris Quai d'Orsay à 7 h. 30 et arrivant à Brive à 15 h. 53, en correspondance avec le train de Brive à 16 h. 08 et arrivant à Capdenac à 18 h. 50, qui sera lui-même prolongé sur Albi (arrivée à 23 h. 18).

Syndicat d'initiative de Cahors et du Quercy

Le Syndicat d'initiative de Cahors et du Quercy tiendra son Assemblée générale annuelle à Rocamadour, le dimanche 30 mai courant.

Un service de transport automobile sera organisé entre Cahors et Rocamadour à cette date.

Des renseignements plus détaillés paraîtront incessamment.

D'ores et déjà on peut se faire inscrire au bureau de renseignements du Syndicat à la Mairie de Cahors.

Tennis

Sous ce titre, nous recevons une chronique sportive.

La publication du manuscrit reçu nous paraît inutile, puisque ce serait une simple répétition de notes déjà publiées !...

Mort subite

Dimanche soir, M. Bédou, jardinier de l'Ermitage s'est affaissé tout à coup au moment où il traversait les Allées Fénelon.

Il fut relevé aussitôt et transporté à l'hospice où des soins immédiats lui furent prodigués. Mais il avait cessé de vivre.

Ses obsèques ont eu lieu mardi matin au milieu d'un concours d'amis et de voisins.

Le général Jouinot-Gambetta, a tenu à accompagner à sa dernière demeure, ce bon serviteur, et témoigner sur sa tombe en termes émus sa sympathie et celle de sa mère Mme Lérigambetta.

Gambriolage

Nous avons relaté, il y a quelques jours l'arrestation d'un individu d'origine grecque, Popodapoulos, et de sa compagne Marie-Louise Michel.

Ces deux personnes étaient accusées d'avoir cambriolé l'appartement de M. Bouscary, propriétaire, demeurant rue de Foulhauc.

Cette arrestation avait été provoquée à la suite des déclarations d'une fille Maury, qui, interrogée, avait dit que c'était elle qui avait donné les renseignements utiles au couple Popodapoulos et Michel pour pénétrer dans la maison de M. Bouscary, maison qu'elle connaissait bien.

Pour la remercier, les inculpés auraient donné à la fille Maury une somme de 200 francs, le lendemain du cambriolage.

Mais toute cette histoire était assez embrouillée : la fille Maury a, en ou-

tre, reconnu un certain nombre de vols qu'elle aurait commis dans les environs de Cahors.

Le juge d'instruction a fait remettre en liberté provisoire la femme Michel. Quant au sujet grec, il avait donné un faux nom. Il n'est pas Popodapoulos. Il reste suspect et enfermé.

Allocations temporaires aux petits retraités de l'Etat

D'après la loi du 25 mars 1920 (« Journal Officiel » du 26), les allocations temporaires sont remplacées, à compter du 1^{er} janvier 1920, par des majorations de pensions, mais seulement au profit des titulaires de pensions fondées sur la durée des services.

Sont ainsi visés les retraités militaires proportionnels et les retraités civils ou militaires titulaires d'une pension d'ancienneté.

Ces pensionnés ne seront plus inscrits au bénéfice de l'allocation temporaire à compter du 1^{er} juin, échéance trimestrielle où leur sera payée l'allocation des trois mois précédents.

La transformation prescrite par la loi sera effectuée sans aucune formalité de la part des intéressés, déduction faite des 5 mois d'allocation afférents aux échéances du 1^{er} mars et du 1^{er} juin.

Les Commissions n'auront plus désormais à poursuivre l'examen des demandes concernant l'allocation de retraités mentionnées ci-dessus.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot a été la suivante pendant la semaine du 3 au 8 mai 1920 :

Nombre de placements à demeure : 1 homme, 1 femme.
Offres d'emploi non satisfaites : 2 hommes.
Offres d'emploi non satisfaites : 1 homme, 5 femmes.

Luzech

Nécrologie. — Nous apprenons avec regret le décès cruel qui vient de frapper notre sympathique juge de paix, M. Michelet et sa famille en la personne de Mme Vve Saligné, mère de Mme Michelet. Nous adressons à M. et Mme Michelet, à leur famille, nos bien sincères condoléances.

Soturac

Une somme de 20.600 fr. en titres et bons a été soustraite à M. Loygues du village de Lansolat.

Le voleur avait l'habitude des lieux, car aucun désordre n'avait fait soupçonner à M. Loygues qu'un vol avait été commis. C'est en voulant détacher des coupons qu'il s'est aperçu du méfait. La gendarmerie enquête.

Figeac

Fêtes de Figeac. — Nous comptons pouvoir, d'ici peu de jours, publier le programme des réjouissances qui auront lieu à Figeac les 5, 6 et 7 juin.

La commission fait tous ses efforts en vue de contenter la population et nous ne doutons pas qu'elle y arrive.

Promotion. — Par décret de M. le Ministre de l'intérieur, M. Vaysse, commandant la subdivision des sapeurs-pompiers de Figeac, est promu au grade de lieutenant. Félicitations.

Salviac

Nomination. — M. P. Dancie, receveur de l'enregistrement à Salviac, est nommé contrôleur des bénéfices de guerre à Bordeaux.

Toutes nos félicitations.

La sécheresse. — Depuis bientôt un mois il n'a pas plu à Salviac ni dans la région. Les récoltes de printemps qui promettaient beaucoup, dépérissent, les prairies artificielles ont beaucoup souffert, les maïs et les pommes de terre ne germeront pas si ce temps continue et les plantations de tabac seront tardives, nos paysans ne pouvant ameubler leurs terres. Une pluie bienfaisante serait à désirer.

On réclame. — Le tabac à priser est devenu introuvable, priseurs et priseuses sont dans la consternation, il leur est en effet impossible de s'en procurer, les entrepôts sont pratiquement vides.

Dans ces conditions, il est inutile de réclamer. Néanmoins certaines régions continuent à être régulièrement servies, notamment les pays envalsis et l'Alsace-Lorraine.

Nous serions curieux de savoir à quelle époque une distribution aura lieu. Qui pourra nous le dire ?

Nous pouvons annoncer que dans quelques jours satisfaction sera donnée. N. D. L. R.

DÉPÊCHES

Paris, 12 h. 25.

LA GREVE AGONISE

La détente s'accroît dans les grèves.

Il y a eu hier une reprise très accentuée de travail. Ce matin, l'amélioration est encore beaucoup plus sensible, principalement dans la métallurgie.

Quant à la grève du gaz et de l'électricité, elle touche à sa fin. On attend pour aujourd'hui l'ordre de la reprise du travail, ainsi que dans le bâtiment.

La C^g du Gaz annonce qu'elle ne reviendra pas sur les révocations prononcées qui ont un caractère définitif. La production dépasse, maintenant, la consommation. On reviendra bientôt au régime normal.

Pas de grève en Alsace

Le bruit avait circulé d'une grève générale en Alsace. Les renseignements parvenus de Strasbourg annoncent que la commission administrative des syndicats d'Alsace-Lorraine n'envisage nullement le déclenchement d'un tel mouvement.

Arrestation de Lévêque

La Sûreté a arrêté, ce matin à 8 h., à son domicile, Lévêque, secrétaire de la fédération des cheminots.

Première concession Boche

De Berlin : La Nouvelle Correspondance apprend de source autorisée que le Cabinet d'Empire se déclare disposé à payer, aux Alliés, la somme de 100 millions de marks ou comme indemnité de guerre.

(Il y a sans doute une erreur de transmission, il doit s'agir de 100 milliards. C'est une première concession !...)

Le contingent anglais

De Londres : Dans les milieux officiels, on a l'espoir qu'il sera possible de retirer de France, avant la fin de l'été, les derniers détachements de l'armée britannique.

Angleterre et Pologne

De Londres : M. Boar Law a déclaré aux Communes que le gouvernement britannique ne donnait plus aucune aide à la Pologne. Un contrat est en cours, a-t-il dit, nous devons l'exécuter jusqu'au bout, mais nous n'irons pas plus loin.

Paris, 13 h. 12.

Conseil des ministres

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Deschanel. Le Président du Conseil a mis ses collègues au courant des entretiens de Hythe.

LES GRÈVES. — Le ministre des travaux publics a exposé le projet de loi sur les chemins de fer qui sera déposé cet après-midi, sur le bureau de la Chambre. Il a fourni des renseignements sur la grève. Dans les chemins de fer, aucun changement. Sur l'ensemble des réseaux, le mouvement de rentrée continue, en particulier sur le Midi et sur l'Etat. On signale des rentrées collectives à Nantes. — Dans les ports la situation est presque inchangée, avec cependant une amélioration à Calais, Nantes, La Rochelle et Marseille où on note quelques départs de bateaux. La grève est terminée à Caen et à Alger.

RIEN AVANT SPA. — M. Millerand ne fera aucune déclaration à la Chambre sur la conversation de Folkestone. Le président ne fournira les explications qu'après la Conférence de Spa.

Vous avez une bonne Machine à écrire d'occasion ou neuve, écrivez à COURBOULES, 11, rue Gambetta, TOULOUSE, qui vous procurera rapidement la machine désirée.

Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé)
Le Gérant : A. COUESLANT.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur François VERDIER, receveur des Contributions indirectes en retraite ; Monsieur DAURE, chef de brigade (Service ambulancier des Postes à Bordeaux) ; Monsieur Romain VERDIER, propriétaire à Jézéau, et leurs familles, ainsi que tous les autres parents ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent de faire en la personne de

Monsieur Jean VERDIER

Receveur des Postes en retraite. Endormi dans les bras du Seigneur à l'âge de 81 ans, et les prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le jeudi 20 mai, à 9 h. 1/4, en l'Eglise Cathédrale.

Réunion à la maison mortuaire, rue des Boulevards, n° 21.

REMERCIEMENTS

Madame LAGARDE, née GUISCHARD ; Monsieur Jean LAGARDE, son fils ; Monsieur Jean-Baptiste LAGARDE et sa famille ; Madame et Monsieur MARATUEGH ; Monsieur Robert MARATUEGH, leur fils, et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont montré des marques de sympathie à l'occasion du décès et des obsèques de

Monsieur Eugène LAGARDE

Commis des P. T. T.

REMERCIEMENTS

Messieurs Jean-Marie et Georges CAPMAS, Madame veuve DENJEAN et sa famille, Monsieur Jean CAPMAS, Madame BALAGAYRIE, les familles ILBERT, GIBERT, BELOT, BALAGAYRIE et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie à l'occasion des obsèques de

Monsieur Firmin CAPMAS

et tout spécialement ses camarades de la classe 86 pour leur délicate attention.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 17 mai 1920.

La semaine débute dans de mauvaises conditions. Contrairement à ce que l'on aurait pu espérer après la liquidation, une brusque détente des devises a amené des offres nombreuses sur les valeurs dépendant du Stock Exchange qui a eu sa répercussion sur toute la cote. Nos rentes par contre s'amélioraient, sur l'impression optimiste produite par les conférences de Hythe. Le 5 0/0 amortissable libéré a valu 100,95, le non libéré 101,30, le 3 0/0 59,80, le 5 0/0 87,70, le 4 0/0 1917 71,60 et le 1918 71,80.

Baisse des actions de nos établissements de crédit, Paris 1.785, Mobilier 628.

Chemins de fer français calmes. Valeurs de navigation meilleures, surtout les Chargeurs Réunis à 2.720.

Baisse des valeurs pétrolières, Royal Dutch 52,100 et 52,400, Eagle 528 et 490, Shell 606 et 615.

Fort recul de la De Beers à 1.260 et de la Jagersfontein à 262.

Valeurs caoutchoutières offertes sur la baisse de la livre et de la matière première, Financière 370, Malacca 248.

En valeurs diverses, Sucreries d'Égypte en baisse à 1.000, parts 2.000.

Pour ventes ou achats de propriétés

S'adresser à M. POUZALQUES
Expert-Géomètre à Ginouillac (Lot)

CAMIONS-AUTOS

PRESSE HYDRAULIQUE

Montage exclusif de Bandages « BERGOUGNAN »

VIDAILLAC, Carrossier, rue de la Banque à CAHORS

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 46

LES BATAILLES DE LA VIE

Le Droit de l'Enfant

PAR

Georges OMMET

VI

— Oh ! Mon Dieu ! murmura Cécile, dont les lèvres décolorées remuèrent à peine.

— Et mon mari, s'écria Mme Herbelin, il n'empêche pas ces imprudences ?

— Il y participe, et Cendrion aussi. Un membre de l'Institut ! C'est insensé. Qu'est-ce qu'il a à gagner dans une affaire pareille ! Mais ils sont exaspérants avec leur sang-froid. Moi je n'ai pas pu y tenir, je leur ai déclaré : Au diable ! Je ne prends pas racine ici ! Je n'ai pas envie de me faire casser la tête pour votre sacrée mécanique. Et je suis venu tout court vous prévenir.

— Mais qu'y puis-je ?

— Vous pouvez aller à Pusine les faire sortir de leur hangar... J'ai la voiture. En un quart d'heure nous y sommes. Il sera encore temps !

— Oh ! Partons, maman ! supplia Cécile les mains jointes.

— Allons ! dit Mme Herbelin.

Les deux femmes prirent chacune

un manteau, un chapeau, et, accompagnées par le colonel, elles gagnèrent, au grand trot du cheval, la route de la Neuville.

Dans la salle basse, Herbelin, Laroque, Cendrion et Raoul Pérignon, installés autour des accumulateurs, assistaient à la mise en marche de la machine. Le professeur s'était fait apporter une chaise de paille, et assis à deux pas du moteur il discutait avec une tranquille clarté le procédé appliqué par son ami.

— Je crois en effet, disait-il, que si vous arrivez à régler la combinaison de vos gaz, le résultat cherché sera atteint, et alors vous emmagasinez la force sous un très petit volume, avec un très petit poids, et vous pourrez toucher à la solution des problèmes de la traction électrique, de l'aviation... Ce sera un résultat considérable !

— Maintenant que tu l'es rendu compte du fonctionnement, interrompit Herbelin, je vais procéder à l'expérimentation... Mais comme il peut encore se produire une rupture, vous allez, je vous prie, sortir tous et me laisser seul ici.

— Comment seul ? demanda Cendrion.

— Oui, cher ami, reprit David en riant. Sans être aussi pessimiste que Pérignon, qui nous voyait déjà tous morts, je ne suis cependant pas sans appréhension, et je trouve inutile de priver l'Institut d'une de ses lumières et mauvais d'exposer deux jeunes gens, comme Raoul et Laro-

que... Allez-vous-en et laissez-moi opérer à ma guise.

— N'y comptez pas, s'écria Laroque. Et, pour cela, je vous désobéirai.

— Qui donc commande ici ? dit Herbelin d'une voix forte. Je vous ordonne de me laisser seul.

Le ton avec lequel David prononçait ces paroles frappa les assistants ; sa physionomie, en ce moment, exprimait une si violente exaltation que la fièvre de l'inventeur ne pouvait suffire à l'expliquer. Tous ceux qui l'écoutaient et le regardaient furent saisis d'une émotion soudaine et eurent la sensation qu'Herbelin allait volontairement au-devant d'un grand danger. Cendrion voulut prendre son ami par le bras, le retenir ou l'accompagner. Mais celui-ci, sur le seuil du hangar, fit un dernier geste de refus et, refermant vivement la porte, tourna la clef dans la serrure.

Laroque, Raoul et Cendrion restèrent dans la cour, devant le petit bâtiment, se regardant avec des yeux troubles. Laroque pâle comme un mort murmura :

— Mon devoir était de ne pas le quitter... S'il lui arrive un malheur, que dirai-je ?

— La tête de David apparut à une lucarne grillagée et il leur cria :

— Ne restez pas si près, il peut y avoir des éblouissements... Laroque sauta jusqu'au rebord de pierre et s'y suspendit par les mains : — Monsieur je vous en supplie, laissez-moi entrer... Oh ! Vous ne sa-

vez pas le mal que vous me faites... J'aimerais mieux mourir que de rester dehors...

Herbelin très grave lui répondit : — Laroque, je sais que vous auriez le droit de tenter l'expérience avec moi... Mais je veux être seul, comprenez-vous ? Il faut que je sois seul.

Laroque murmura presque à voix basse, car il craignait d'être entendu des autres : — Monsieur, vous savez donc qu'il y a arriver quelque chose ?

David se mit à rire amèrement et répondit : — Peut-être !

Et il disparut dans l'intérieur. Laroque se laissa retomber à terre et rejoignit Cendrion et Raoul qui marchaient à grands pas dans la cour. La fumée de la machine sortant en bouffées blanches et ronflantes sur le toit annonçait que l'opération était commencée.

— Voyons, Monsieur Laroque, dit Cendrion, croyez-vous qu'un accident soit à redouter ?

Tout dépendra de la prudence avec laquelle l'expérience sera conduite. Nous n'avons jamais eu de rupture que quand nous allions à l'extrême... Oh ! Alors c'était terrible ! Imaginez la foudre éclatant tout à coup... C'est miracle, si nous n'avons pas été tués, et nous nous lenions à l'abri le plus possible... M. Herbelin prendra-t-il des précautions ?... Il faut que j'aille voir ce qu'il fait. — Il voulait retourner à

la lucarne, mais Cendrion l'arrêta doucement :

— Ne le contrariez pas, il serait capable de quelque imprudence encore plus grande. Comptons sur le hasard... C'est la Providence des savants...

Au même instant la voiture ramentant Pérignon, Mme Herbelin et Cécile entraient dans la cour. Les deux femmes descendirent précipitamment, et d'un même et premier cri demandèrent :

— Où est-il ?

— Là, dit Cendrion en montrant le hangar.

— Vous ne l'avez pas retenu ?

— Et le moyen ?

— Il fallait le suivre ! Imprudent pour lui seul, il eût été prudent pour vous tous, s'écria Cécile avec une émotion qui fit pâlir Laroque.

— Mon enfant, répondit Cendrion en montrant le jeune directeur, Monsieur, qui est là, n'a cédé qu'aux ordres formels de votre père, et je vous assure que s'il n'est pas derrière cette porte, au lieu d'être ici, c'est qu'il n'a pas pu.

Cécile baissa la tête alors et se mit à pleurer. Mme Herbelin s'élançant vers le hangar frappa du poing à la porte et cria :

— David... Je suis là avec votre fille... Sortez à l'instant même... Sortez d'ici.

— Allez-vous-en, répondit du fond de l'atelier la voix assourdie de David.

— Papa, je t'en supplie, reviens...

Banque Populaire du Quercy

Avis publié en conformité de l'article 54 des statuts de la Banque Populaire du QUERCY

La réunion de l'Assemblée générale des actionnaires ayant souscrit pour la création de la Banque Populaire du QUERCY, aura lieu à l'Hôtel de la Préfecture du Lot, salle du Conseil général, le samedi 29 mai 1920, à 14 heures précises.

Tous les actionnaires sont priés d'assister à cette assemblée générale.

Pour être valable, l'assemblée générale constituée devra être composée d'un nombre d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social.

Les statuts de la Société et la liste des souscripteurs ont été déposés en l'étude de M^e DURRANC, notaire à CAHORS, le 3 mai 1920.

ORDRE DU J